



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24122192

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

06 AOUT 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0471 397 135**

Nom

(en entier) : **L. LOUYET**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Mons 80 - 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : **PROJET DE FUSION**

Conformément aux articles 12:7,1° et 12:50 à 12 :58 du Code des sociétés et des associations, les organes de gestion L. Louyet SA, Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL ont établi de commun accord un projet de fusion dans lequel il est proposé l'absorption de Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL par L. Louyet SA. La transaction proposée répond à des besoins légitimes de caractère financier et économique.

I. PARTIES CONCERNÉES ET OPÉRATION ENVISAGÉE

1.1. Parties concernées

La société absorbante est L. LOUYET, une société anonyme de droit belge, dont le siège est situé à 6000 Charleroi, Rue de Mons, et inscrite au registre des personnes morales du Hainaut (Division Charleroi) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0471.397.135.

Les sociétés absorbées sont :

a) LOUYET IMMO, une société anonyme de droit belge, dont le siège est situé à 5100 Wierde, Chaussée de Marche 620, et inscrite au registre des personnes morales de Liège (Division Namur) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0883.682.569.

b) LA DYLE BIKE, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège est situé à 6000 Charleroi, Rue de Mons 80, et inscrite au registre des personnes morales du Hainaut (Division Charleroi) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0420.769.271.

c) RICHE GESTION, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège est situé 5660 Mariembourg, Chaussée de Philippeville 67, et inscrite au registre des personnes morales de Liège (Division Dinant) sous le numéro 0877.038.267.

1.2. Opération envisagée

L'opération proposée est la fusion par absorption de Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL, sociétés absorbées, par L. Louyet SA, société absorbante.

Les organes de gestion des sociétés appelées à fusionner s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de réaliser, entre les sociétés susmentionnées, une fusion par absorption, conformément aux articles 12:7,1° et 12:50 à 12 :58 et suivants du Code des sociétés et des associations, par laquelle l'ensemble du patrimoine, tant les droits que les obligations, des sociétés absorbées, Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL, seront transférés à L. Louyet, suivant les conditions mentionnées ci-après.

Ce projet sera soumis à l'approbation de chacune des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés appelées à fusionner, et déposé auprès du greffe du tribunal d'entreprise

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

compétent, par chaque société appelée à fusionner, au moins six semaines avant la tenue de ces assemblées, conformément à l'article 12 :24 du Code des sociétés et associations.

II. LA DÉSIRABILITÉ DE LA FUSION PAR ABSORPTION

Les organes de gestion soulignent que la fusion est motivée par des motifs économiques valables.

Dû à cette fusion proposée, les actifs et les passifs de Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL seront transférés à L. Louyet SA conformément à la proposition de fusion actuelle.

Le fait qu'il existe actuellement des sociétés distinctes n'est plus justifié aujourd'hui. Il est souhaitable de fusionner les entités précitées.

La société mère L. Louyet mène depuis plusieurs années une politique d'expansion couronnée de succès. Dans le cadre de cette stratégie, L. Louyet a planifié l'acquisition des sociétés d'exploitation mentionnées ci-dessous (Garage R. Riche SA, R. Bike SA, Garage Quolin, aujourd'hui dénommée Louyet NaMa). Ces sociétés étaient chacune contrôlées par une société mère, dont L. Louyet est devenue depuis l'unique propriétaire.

Par conséquent, l'existence de Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL en tant qu'entité juridique distincte n'est plus appropriée et il n'y a aucune raison de séparer les entités. Afin de fusionner ces sociétés en une seule entité, la procédure de fusion par absorption s'applique.

La fusion proposée offre des avantages remarquables. La fusion permet de réduire les coûts juridiques par entité et de contribuer à l'harmonisation et à la standardisation de la structure opérationnelle et de la structure de gestion.

La fusion contribue également à la bonne gouvernance en simplifiant la structure existante, ainsi d'accroître l'efficacité économique et d'améliorer la transparence et la simplicité du modèle de gestion, ce qui est au profit des actionnaires et d'autres parties concernées.

La fusion vise donc à simplifier la structure juridique, financière et administrative, ainsi qu'à réaliser des économies d'échelle.

Cela montre indéniablement que la transaction a été motivée par des considérations d'ordre commercial, à la suite desquelles elle peut être mise en œuvre avec neutralité fiscale.

III. FORME JURIDIQUE – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE DES SOCIÉTÉS APPELÉES À FUSIONNER

3.1. Louyet Immo SA, La Dyle Bike SRL et Riche Gestion SRL: sociétés à absorber

3.1.1. Louyet Immo SA

La société a été constituée sous le nom de QUOILIMMO, suivant acte reçu par le Notaire Louis JADOUL, dont l'étude est sise à Namur, le 13 septembre 2006, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 2 octobre suivant, sous le numéro 06150714.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Sophie LEFEVRE, dont l'étude est sise à Mont-sur-Marchienne, le 21 septembre 2023, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 4 octobre suivant, sous le numéro 23401190.

Le siège de la société est sis 5100 Namur, Chaussée de Marche 620.

La société revêt la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée LOUYET IMMO.

La société a pour objet:

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit pour elle-même soit pour compte de tiers ou en participation :

-l'achat, la vente, l'affermage, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation et la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, meublés ou non ;

-l'achat, la vente de toutes valeurs mobilières et plus principalement d'actions, obligations ou titres généralement quelconques, cotés ou non en bourse, et la prise de participation financière dans des sociétés de droit belge ou étranger.

Elle peut également tant pour elle-même que pour compte de tiers, effectuer tous travaux d'auditing, études, contrôles, surveillance, expertises, missions ou assistances en matière financière, administrative, fiscale, comptable, sociale et juridique ainsi que dans le domaine de la création, l'organisation, l'exploitation et le fonctionnement des entreprises au point de vue financier, administratif, commercial, technique ou autres.

Elle peut également exercer ou participer à la gestion d'une ou plusieurs sociétés ou entreprises, et notamment effectuer des tâches de conseil, de gestion et/ou de représentation de sociétés ou entreprises et faire partie de leurs organes collégiaux de gestion.

Elle pourra réaliser ses activités en Belgique et à l'étranger, soit directement soit par l'entremise de tiers. Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou pouvant en favoriser la réalisation, et notamment sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, prendre ou donner à bail, aliéner, acquérir tous immeubles et fonds de commerce, acquérir, concéder, céder tous brevets, licences et marques de fabrique ou de commerce, s'intéresser de toutes façons dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien, ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations et entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger. La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur »

Le capital est fixé à un million huit cent nonante huit mille cinq cent euros (1.898.500,00 EUR). Il est représenté par sept cent soixante-huit (768) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, numérotés de 1 à 768, représentant chacune un sept cent soixante-huitième (1/768) du capital, libérées à concurrence de cent pour cent (100%).

La société est inscrite au registre des personnes morales de Liège (Division Namur) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0883.682.569.

L'exercice social de la société commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le deuxième vendredi du mois de mars à 12 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'organe de gestion de la société est composé d'un administrateur unique:

-L. FOR L, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à 6540 Lobbes, rue des Carrières 19. Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET.

3.1.2. La Dyle Bike SRL

La société a été constituée sous le nom SYMENS SPORTS, aux termes d'un acte du 26 juin 1980 reçu par le Notaire Philippe JENGTES, dont l'étude est sise à Wavre, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 12 juillet suivant, sous le numéro 1443-21.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Pierre NICAISE, dont l'étude est sise à Grez-Doiceau, le 15 mai 2000, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 6 juin suivant, sous le numéro 2000-06-06/536.

Le siège de la société est sis 6000 Charleroi, Rue de Mons 80.

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle est dénommée LA DYLE BIKE.

La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au commerce, à l'entretien et la représentation de tous articles de sports, et plus particulièrement de cycles. La société pourra, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Les capitaux propres s'élèvent à dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros et 1 eurocentimes (18.592,01 EUR). Ils sont représentés par sept cent cinquante (750) actions avec droit de vote, sans désignation de

valeur nominale, représentant chacune un sept cent cinquantième (1/750) des capitaux propres, libérées à concurrence de cent pour cent (100%).

La société est inscrite au registre des personnes morales du Hainaut (Division Charleroi) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0420.769.271.

L'exercice social de la société commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'organe de gestion de la société est composé d'un seul administrateur:

-L FOR L, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à 6540 Lobbes, rue des Carrières 19. Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET.

3.1.3. Riche Gestion SRL

La société a été constituée par acte reçu par le Notaire Vincent DANDOY, dont l'étude est sise à Couvin, le 28 octobre 2005, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 10 novembre suivant, sous le numéro 05162524.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Vincent DANDOY, dont l'étude est sise à Couvin, le 7 octobre 2016, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 28 octobre suivant, sous le numéro 16149749.

Le siège de la société est sis 5660 Mariembourg, Chaussée de Philippeville 67, boîte 1.

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle est dénommée RICHE GESTION.

La société a pour objet:

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

Dans le domaine de l'automobile au sens large du terme :

-La gestion et l'organisation administrative, comptable et financière de toute entreprise commerciale exerçant ses activités dans le commerce automobile. Le terme automobile reprend les activités suivantes : l'achat, la vente, la location, le prêt de tout véhicule automobile (voiture, camion, moto, mobylette,...), l'entretien, la fourniture et/ou la pose d'accessoires et de pièces détachées, ainsi que de tout objet ayant un lien direct ou indirect avec le domaine de l'automobile ;

-la recherche et la sélection de personnel salarié (employé ou ouvrier) devant exercer leurs activités dans le domaine automobile ;

-la recherche et la sélection de collaborateurs indépendants devant exercer leurs activités dans le domaine automobile ;

-la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises exerçant leurs activités dans le domaine automobile, par voie de participation au capital, de fusion, d'absorption.

L'achat et la vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de motocyclettes, de mobylettes et de pièces et accessoires afférents à tous ces véhicules ainsi que tous travaux d'entretien, de réparation, de carrosserie, de peinture à des véhicules de toutes marques et de tous types.

L'achat, la vente et l'entretien d'engins de génie civil à chenilles ou autres.

L'achat et la vente de pièces diverses, d'accessoires, de pneumatique, huiles, graisses, ainsi que de carburant de tout genre.

Elle peut prendre ou participer à des initiatives sous forme de participation ou aide à caractère technique, financière ou d'organisation. Représenter ses membres au sein de sociétés commerciales ou à forme commerciale et accepter toute forme de mandat. Prêter son assistance à des tiers en toutes matières sociale, technique, financière, organique, administrative et économique.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Les capitaux propres indisponible sont fixés à deux cent vingt-neuf mille euros (229.000,00 EUR). Ils sont représentés par quarante (40) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, , représentant chacune un quarantième (1/40) des capitaux propres indisponible, libérées à concurrence de cent pour cent (100%).

La société est inscrite au registre des personnes morales de Liège (Division Dinant) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0877.038.267.

L'exercice social de la société commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 17 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi.

L'organe de gestion de la société est composé de deux administrateurs:

-L. FOR L, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à 6540 Lobbes, rue des Carrières 19. Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET.

-Monsieur Rudy Riche (administrateur statutaire)

3.2. L. Louyet SA: société absorbante

La société a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Philippe GANTY, dont l'étude est sise à Mont-sur-Marchienne, le 1er mars 2000, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 17 mars suivant, sous le numéro 20000317-408.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Sophie LEFEVRE, dont l'étude est sise à Mont-sur-Marchienne, le 21 décembre 2020, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 12 janvier 2021, sous le numéro 21302528.

Le siège de la société est sis à 6000 Charleroi, Rue de Mons 80.

La société revêt la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée L. LOUYET.

La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger :

« L'activité de garagiste-réparateur, négociant en véhicules d'occasion, carrossier-réparateur et commerçant de détail ; toujours dans le même cadre d'activités : l'activité de courtier de crédit. La vente de véhicules neufs.

La vente, la représentation, le garage, l'exposition publique et privée, l'entretien, la réparation de tous véhicules à moteur et autres, ainsi que la vente et la réparation de tous accessoires s'y rapportant ;

La vente des huiles et de tous carburants.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations et entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra se porter garant ou caution pour une société de son groupe. Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ».

Le capital est fixé à cent septante mille euros (170.000,00 EUR) et est représenté par cinq mille (5.000,00) actions avec droit de vote, sans mention de valeur nominale, numérotés de 1 à 5000, représentant chacune 1/5000ièmes du capital, entièrement libérées.

La société est inscrite au registre des personnes morales du Hainaut – division Charleroi sous le numéro d'entreprise TVA BE 0471.397.135.

L'exercice social de la société commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le deuxième vendredi du mois de mars à 16 heures. Si ce jour est un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Le conseil d'administration de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Léon LOUYET;
- Madame Brigitte Thys ;
- La société à responsabilité limitée L FOR L, ayant comme représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET;

Les administrateurs prénommés sont également désignés en tant qu'administrateurs-délégués de la société.

Le commissaire est BDO Réviseurs d'entreprises, dont le siège est situé à The Corporate Village, Da Vincilaan 9 Bus E6 à Zaventem, représentée par Monsieur Rodrigo ABELS, réviseur d'entreprises.

IV. REMUNERATIONS

Les actions que la société absorbante L. LOUYET SA déclare posséder dans :

- (i) la société absorbée LOUYET IMMO SA, soit 768 actions
- (ii) la société absorbée LA DYLE BIKE SRL, soit 750 actions
- (iii) la société absorbée GESTION RICHE SRL, soit 40 actions

ne sont pas échangées, conformément à l'article 12:57 du Code des sociétés et des associations.

Conformément au Code des sociétés et des associations, ce transfert ne donne lieu à aucune attribution d'actions, toutes les actions des sociétés absorbées étant détenues par la société absorbante. Les registres d'actions des sociétés absorbées seront immédiatement détruits par le conseil d'administration de la société absorbante et ce après approbation de l'opération par les assemblées générales des sociétés.

Il n'est pas question d'une quelconque soulte en espèces.

V. RÉTROACTIVITÉ COMPTABLE ET FISCALE / PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Les opérations des sociétés LOUYET IMMO, LA DYLE BIKE et GESTION RICHE seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de L. LOUYET SA à partir du 01/07/2024.

Les actions des sociétés absorbées étant toutes détenues par la société absorbante comme dit ci-dessus, il n'est pas question de devoir déterminer une date de départ pour le droit de participation aux bénéfices.

Il n'est par ailleurs pas question d'un quelconque droit spécial, ni d'avantage particulier attribué aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

VI. EMOLUMENTS ATTRIBUÉS AU COMMISSAIRE OU AU RÉVISEUR POUR LA RÉDACTION DU RAPPORT PRÉVU À L'ARTICLE 12 :26

Les organes de gestion estiment que les actionnaires de chaque société concernée décideront à l'unanimité, ce point devant faire l'objet d'un vote après lors des assemblées générales, de renoncer aux rapports prévus aux articles 12 :25 et 12 :26 du CSA. Par conséquent, l'article 12 :24, 7°, n'est pas d'application.

VII. CERTIFICATS DE SOL

(i) La société absorbée LOUYET IMMO est propriétaire des biens immobiliers suivants:

- Un garage/atelier, situé à 5100 Wierde, Chaussée de Marche 620
Cadastré sous le numéro 92136, section A, numéro de parcelle 0007BP0002
- Un garage/atelier, situé à Marche-en Famenne, Rue de l'Expansion 2
Cadastré sous le numéro 83002, section A, numéro de Parcelle 0928WP0000

(ii) La société absorbée LA DYLE BIKE est propriétaire des biens immobiliers suivants:

- Une maison, située à Wavre, Chaussée de Louvain 322 :
Cadastrée sous le numéro 25772, section G, numéro de parcelle 0238A2P0000
- Un atelier, situé à Wavre, Chaussée de Louvain 322 :
Cadastré sous le numéro 25772, section G, numéro de parcelle 0238F2P0000

(iii) La société absorbée RICHE GESTION est propriétaire des biens immobiliers suivants :

- Un garage/atelier, situé à 5660 Mariembourg, Chaussée de Philippeville 65 :
Cadastré sous le numéro 93039, section B, numéro de parcelle 72M2P0000
- Un garage/atelier, 5660 situé à Mariembourg, Chaussée de Philippeville 67 :
Cadastré sous le numéro 93039, section B, numéro de parcelle 72L2P0002

La maison à Couvin/Mariembourg, Chaussée de Philippeville 69 fait l'objet d'une vente en cours. Ce bien ne sera donc plus dans le patrimoine de Riche Gestion au moment de la fusion.

Les sociétés absorbées déclarent avoir demandé un certificat de sol concernant les biens au SPW environnement – Département du Sol et des Déchets et en avoir communiqué le contenu à la société absorbante.

Les certificats de sol sont joints au présent projet de fusion en tant qu'annexes.

- (i) LOUYET IMMO SA :
- (ii) LA DYLE BIKE SRL :
- (iii) RICHE GESTION SRL :

Les certificats de sol sont déposés avec la présente proposition de fusion au greffe.

VIII. PROCURATION

Une procuration est accordée à A. Schets & Partners Belastingconsulenten – Accountants NV, ayant son siège à Drie Fonteinestraat 36 – 1600 Sint-Pieters-Leeuw, et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0420.048.305, RPM Bruxelles (NL), représentée par Monsieur Alain Chrispeels ou Monsieur Sven Malderie, avec pouvoir de substitution, pour accomplir les formalités de publication du présent projet aux annexes du Moniteur Belge.

Conformément à l'article 12:50 du Code des Sociétés et Associations, le dépôt doit avoir lieu six semaines au moins avant la décision de fusion.

Le présent projet a été rédigé le 26/07/2024, à Charleroi, en 8 exemplaires. Les administrateurs reconnaissent avoir reçu deux exemplaires signés, dont un est destiné pour la société et l'autre pour le dépôt auprès au greffe du tribunal compétent (dossier de société).

Alain Chrispeels
Mandataire